

# Protocole sanitaire de réouverture du club d'escrime

S.Gouhier, Maître d'Armes, V2.4 – 02 septembre 2021

## Préambule :

Le protocole COVID 19 pour la section escrime est la déclinaison au niveau des gymnases Lecanu, des conditions de pratique imposées par le gouvernement, et déclinées au niveau fédéral et municipal.

Il traduit l'évolution des contraintes réglementaires et la volonté de l'équipe dirigeante de ne pas mettre en risque les pratiquants.

Au cours de l'avancement de la saison sportive, il fera l'objet des adaptations nécessaires.

Chaque adhérent s'engage à appliquer le présent protocole, et sa signature sur le bulletin d'adhésion en témoignera.

Aucun accès à la Salle d'Armes (pour inscriptions et/ou entraînements) ne sera autorisé sans masque ni passe sanitaire (pour les adultes, et pour les mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre).

Aucun accès à la Salle d'Armes (pour entraînements) ne sera autorisé sans équipement complet.

Un dirigeant sera chargé de faire respecter ces recommandations.

Tous les produits désinfectants (lingettes, gel...) seront conformes à la norme EN 14476.

Utilisation des sanitaires : des lingettes seront à disposition à l'entrée des vestiaires, chacun nettoiera en entrant et en sortant l'ensemble des points de contact (protocole sanitaires affichés à l'entrée de chaque vestiaire).

## **Inscriptions :**

Il est demandé à toute personne désirant s'inscrire de venir seule (pour les adultes) ou accompagnée d'un seul parent (pour les mineurs).

Pour les personnes ne pouvant se présenter le 4, des séances pourront être mises en place à postériori, le samedi matin sur rendez-vous (dans le grand gymnase).

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE DURANT LES HEURES DE COURS EN SEMAINE.**

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET.**

L'entrée se fera par la porte principale, dont les 2 battants seront ouverts. Un marquage au sol sera fait en extérieur afin de matérialiser la file d'attente.

Un dirigeant s'assurera du pass sanitaire et que la personne porte un masque.

La personne entrera dans la Salle d'Armes en restant à droite. Le circuit de visite respectera la règle suivante : "rester au près du mur de droite".

Sur le muret sera posé un flacon à pompe contenant du gel hydroalcoolique, la personne se désinfectera obligatoirement les mains avec ce gel ou son gel personnel avant de se rendre toujours en suivant le mur, à la table d'inscription pour y déposer son dossier, sa cotisation et son chèque de caution.

Ensuite, si la personne souhaite un prêt de tenue, elle se rendra à la table suivante où seront prises ses mesures (tour de tête, largeur d'épaules, tour de taille, stature) afin de lui fournir une veste et un pantalon pour essai. L'essai aura lieu dans l'un des vestiaires, il ne pourra y avoir que 4 personnes simultanément dans chaque vestiaire.

Des lingettes désinfectantes seront disponibles à l'entrée du vestiaire, afin que les personnes entrantes puissent désinfecter la poignée de porte et les autres points de contact.

Au sortir du vestiaire, une poubelle à pied sera à disposition pour déposer la lingette.

Si la tenue est à la taille de la personne, le dirigeant en charge du poste essayage fournira en plus de la veste et du pantalon, un masque, une sous-cuirasse, une cuirasse électrique et un fil de corps, puis notera les références et fera signer la feuille.

Si la tenue n'est pas à la bonne taille, le dirigeant fournira un sac poubelle à la personne, qui y déposera la tenue, refermera hermétiquement le sac, et le déposera dans une zone délimitée à cet effet.

La sortie se fera en suivant le mur, un flacon de gel hydroalcoolique sera à disposition sur la tablette située près de la sortie, laquelle se fera en s'assurant préalablement de ne croiser personne dans l'embrasement de la porte.

S'il pleut, le vestiaire garçons sera réservé au circuit de sortie ; et les essayages se feront dans le vestiaire filles uniquement. Dans ce cas, le flacon de gel hydroalcoolique en sortie sera positionné dans le vestiaire garçons.

Les stylos, mètres et autres accessoires seront désinfectés entre chaque inscription.

## **Entraînements :**

En début de cours, le port du masque facial est obligatoire de l'entrée sur le site jusqu'à la sortie des vestiaires, et en fin de cours entre l'entrée dans le vestiaire et la sortie du site.

### **Agent d'hygiène :**

La nécessité de faire respecter de chacun (encadrants, tireurs, parents) les gestes barrière et les présentes règles nécessite de faire appel aux bénévoles pour remplir ce rôle.

Cet agent sera chargé de faire respecter de chacun les gestes barrière, les cheminements et les règles liées à la lutte contre la COVID en général.

Il sera également chargé de mettre en place les postes de désinfection à l'entrée des vestiaires, de brancher/débrancher les tireurs à la demande et de désinfecter tout matériel entrant ou sortant de l'armurerie.

### **Organisation des séances :**

De préférence, les cours ne devront pas se succéder dans la Salle d'Armes en raison de sa taille, et de la configuration des accès. Si toutefois il était indispensable de faire se succéder deux cours (par ex le mercredi soir et/ou le samedi), les cours seraient alors séparés de 15 minutes, durant lesquelles la salle et les vestiaires seraient ventilés en l'absence de toute présence.

La piste située devant l'armurerie sera condamnée pour faciliter la circulation de l'agent d'hygiène. Les cours seront donc limités à 16 personnes, soit 14 tireurs + 1 "agent d'hygiène" + 1 enseignant.

Les séances seront organisées de la façon suivante :

- Vendredi : leçons individuelles de 17h30 à 18h30 puis pratique libre "adultes" de 18h30 à 20h00 dans la Salle d'Armes, jauge fixée à 16 tireurs par roulement (inscription sur un doodle).
- Mercredi : cours ados "M13-M15" de 18h00 à 19h30 dans la Salle d'Armes,
- Samedi : cours enfants "M9-M11" fleuret de 9h00 à 10h30 dans la Salle d'Armes,
- Samedi : cours enfants "M8" de 10h45 à 12h00 dans le grand gymnase

Les règles suivantes seront mises en place :

- L'accès à la Salle d'Armes se fera par la porte située dans le pignon (porte habituelle), la sortie se fera par la même porte extérieure attendu qu'il n'y aura (normalement) pas de cours à suivre, et qu'il n'y a donc pas de risque de croisement. Idem pour les cours dans le grand gymnase.
- Seul l'encadrant ou l' "agent d'hygiène" seront autorisés à toucher les portes, interrupteurs où à aller chercher le matériel dans l'armurerie.
- Dans la Salle d'Armes, 15 minutes à minima avant le début des cours, l'encadrant ou l'agent d'hygiène ouvrira la porte d'entrée et la porte de sortie du vestiaire filles, et provoquera un courant d'air en les bloquant.
- Un registre sera mis en place à l'entrée de la Salle d'Armes pour y noter les identités des personnes rentrées dans les locaux (enfants sans pass sanitaire, adultes avec pass sanitaire),
- Des bouteilles de gel hydroalcoolique seront disposées à l'entrée de chaque bâtiment. Une poubelle à pied et un distributeur de lingettes désinfectantes seront disposés à l'entrée de chaque vestiaire.
- Des affiches "COVID" rappelant les gestes barrière et les règles propres à l'activité et aux locaux seront placardées à chaque entrée de bâtiment (Salle d'Armes et grand gymnase) et à l'entrée de chaque vestiaire.

- Les parents déposeront les enfants à l'extérieur des locaux, et attendront que les enfants soient entrés dans la Salle d'Armes.
- Un dirigeant se tiendra à l'entrée de chaque bâtiment, et vérifiera que chaque adhérent entrant soit bien muni de l'intégralité du matériel nécessaire à la pratique, et bien entendu d'un masque homologué. Pour les adhérents majeurs, le dirigeant vérifiera le pass sanitaire et renseignera le fichier des accès. A défaut, l'adhérent ne pourra pas assister au cours et sera refoulé,
- Les adhérents devront attendre le début de leur cours à l'extérieur de la salle d'armes en respectant la distanciation physique (marquage au sol à la bombe à effectuer au préalable (8 "postes" minimum).
- Respect d'un sens de circulation à l'intérieur des locaux, rendu complexe par l'absence de dégagement derrière les pistes de la Salle d'Armes : toujours suivre les murs en respectant la règle suivante : garder le mur à sa droite,
- Respect de la distanciation 2 m d'écart à tout moment et dans toutes les directions,
- Accès au vestiaire limité à 12 personnes simultanément, sur les emplacements indiqués. Les vestiaires des vestiaires resteront ouverts en permanence. Les adhérents sont invités à arriver en tenue.
- Interdiction de se rendre dans l'armurerie.
- Interdiction de se brancher/débrancher seul(le), faire obligatoirement appel à l'agent d'hygiène,
- Pour les groupes de plus de 14 tireurs (le vendredi soir par ex), un registre d'inscription sera mis en place, avec une priorité aux tireurs n'ayant pas eu de cours consécutifs précédemment.
- L'échauffement se fera de préférence en extérieur. Pour les personnes majeures, il se fera en autonomie dans le respect strict des règles de distanciation. Pour les mineurs il sera dirigé par l'enseignant qui organisera sa séance afin de maintenir la distanciation sociale.
- Les fondamentaux se feront sur des lignes espacées de 2m, matérialisées au sol
- Le travail sur cible se fera sur deux cibles uniquement, positionnées sur les postes 1 et 3. Le placement d'un droitier au poste gauche et d'un gaucher au poste droit sera privilégié.
- Le travail technique en binôme (leçon individuelle ou collective) ne devra pas permettre une proximité ponctuelle de moins de 1m entre les tireurs à tout moment
- Les assauts s'effectueront dans les mêmes conditions, modulo la nécessité de limiter l'hyperventilation qui sera contrôlée par l'interdiction des flèches et la limitation de la longueur de la piste, ce qui permettra par la même occasion de fournir un couloir de circulation d'1m à l'agent d'hygiène chargé de brancher et débrancher les tireurs.
- La traditionnelle poignée de main sera remplacée par le seul salut